EXAMEN CAPACITAIRE - THEORIE REGIONALE ANTICIPEE
CTR Bretagne & Pays de la Loire - 5 avril 2008

EPREUVE REGLEMENTATION - Corrections

08-REG-01C

• QUESTION 1 — 6 points

1) Quel type d'infraction, un plongeur N4 qui ne respecte pas ses prérogatives ou les prérogatives des personnes qu'il encadre commet-il ? (0,5 point)

Une infraction pénale

Pourquoi ? (1,5 point)

Parce qu'il enfreint l'arrêté du 22 Juin 1998 modifié 2000 qui est un texte de loi et doit donc être respecté par tous.

2) Pour exercer ses prérogatives au sein d'une association, un plongeur N4 a-t-il obligation de souscrire une assurance :

- en Responsabilité Civile ? (0,5 point) oui.
- complémentaire ? (0,5 point) non mais cela est vivement conseillé.
- expliquez, justifiez. (1 point), l'obligation de souscrire une assurance en RC et l'obligation de conseiller le pratiquant dans le cadre d'une souscription d'assurance complémentaire sont issues de la loi du 16 juillet 1984 modifiée (loi sur le sport).

3) Un N4 doit-il toujours accepter la palanquée qu'on lui confie ? Justifiez votre réponse. (2 points)

non. Il est responsable de ses actes, de sa palanquée, les prérogatives fixées par l'arrêté du 22/06/1998 sont un maximum, libre au DP ou au N4 de les « réduire ».

• QUESTION 2 — 4 points

Quelqu'un souhaite gonfler un bloc acier dans votre club.

Que contrôlez-vous ? Il s'agit d'un bloc club ou s'il s'agit d'un bloc extérieur au club.

La pression de chargement compatible avec la rampe de gonflage. (1 point)

Bloc club : TIV de moins d'1 an, requalification de moins de 5 ans (1 point)
Bloc extérieur : Pas de TIV acceptable, requalification de moins de 2 ans. 2 points, noté 0 si on le candidat accepte un TIV.

• QUESTION 3 — 6 points

1) Un plongeur niveau 4 peut-il effectuer des baptêmes enfants ? Développez. (2 points)

Non d'après le manuel : page 2/4 Il faut un E1 minimum, donc il faudrait que le N4 soit encadrant donc E2 avec le ratio 1 pour 1. S'il manque 1 élément, 1 point attribué, s'il en manque 2, 0 point.

2) A quoi sert la licence fédérale ? (2 points)

Appartenance à la Fédération, couverture en RC, assurance individuelle à tarif préférentiel, permis de chasse sous-marine, possibilité de vote et passage de brevet. A l'appréciation du jury.

3) La présentation d'un certificat médical est-elle obligatoire pour l'obtention de la licence ? (2 points)

La présentation d'un certificat médical est obligatoire pour l'obtention de la première licence, ensuite il est obligatoire uniquement pour la pratique de l'activité, 1point par élément

• QUESTION 4 **4 points**

1) Il existe différentes commissions au sein de la FFESSM. Laquelle régit l'enseignement de la plongée bouteille ? (1 point)

La commission technique

2) Quelle est le rôle de cette commission au niveau régional ? (3 points)

- Définie la politique de formation régionale
- Autorisation d'organisation d'examen initiateur, MF1 et N4 avec un représentant de la CTR nommé par le président de la commission
- Coordonner l'activité des comités départementaux.